

Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 83-84 (1994)

Artikel: Mazots et raccards et leurs avatars

Autor: Egloff, Annemarie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1005192>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mazots et raccards et leurs avatars

Le Valaisan a toujours aimé faire et boire son propre vin. Les montagnards, qui vivaient à une altitude qui ne permettait pas la viticulture, profitaient de leurs terrains en plaine pour produire leur vin. On trouve dans les anciens documents des attestations d'achats de vignes par les Anniviards, les Bagnards et les Évolénards dans les régions de la rive droite du Rhône où la viticulture est attestée de longue date. Jusque dans notre siècle, les moyens de transport étaient rares, les chemins ardu et longs; il fallait donc que le montagnard puisse séjourner temporairement à proximité du vignoble pour les travaux dans les vignes.

Dans la commune de Fully par exemple, commune où la proportion de viticulteurs domiciliés hors de la commune est encore très grande, on trouve autour de chaque village ou hameau une multitude de petits bâtiments, en bois ou en maçonnerie, appartenant à ces forains: les mazots (fig.1).

Le mazot

Dans cette région, «mazot» signifie «pied-à-terre, petite maison où l'on peut vivre provisoirement loin de chez soi, le temps d'effectuer des travaux saisonniers: s'applique presque exclusivement à des maisons de vignes».



Fig. 1: Mazots à Fully en 1988 (Photo I. Raboud).

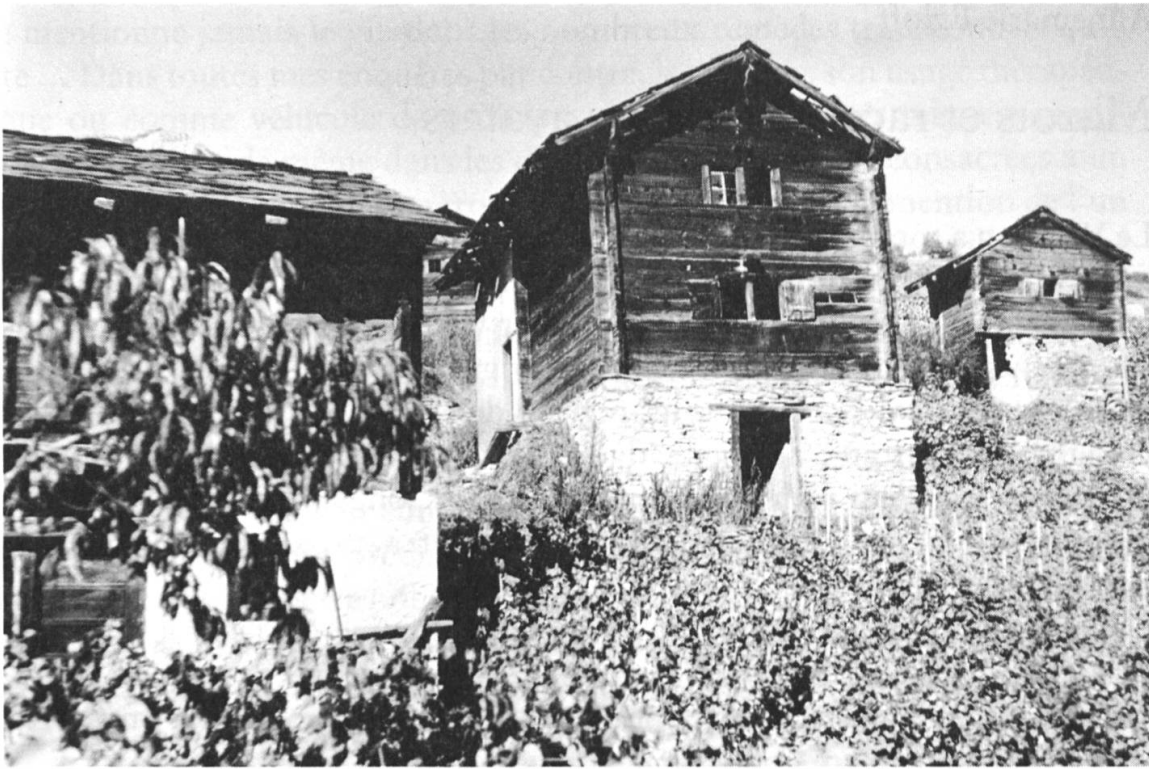


Fig. 2: Maisons d'habitation temporaire de Nendards à Vétroz.

En remontant le Rhône, les habitations temporaires des montagnards dans les vignes sont plus grandes, appartiennent souvent à plusieurs propriétaires et deviennent de véritables habitations (fig. 2), des villages succursales même dans la région de Sierre où les Anniviards avaient leurs vignes et où ils déménageaient avec la famille et le bétail. Aujourd'hui, le mazot en tant que mot disparaît peu à peu.

Le mazot comprend communément chambre, cuisine et cellier. Pour le Valaisan, ce n'est ni une grange, ni un grenier, ni un raccard.

Le Valais est la région typique des bâtiments dissociés. Le Valaisan qui exploite la campagne habite dans un bâtiment réservé uniquement à l'habitation humaine, il a son bétail dans une «grange-écurie» (fig. 3), ses réserves dans un grenier (fig. 4) et, lorsqu'il cultivait encore le seigle, il rangeait après la moisson ses gerbes dans un raccard (fig. 5) où il le battait au fléau sur l'aire.

D'où vient le mot «mazot»? Il remonte au latin MANSUS, «maison». La première attestation date de 1614: *masot* «petit mas de pierre rustique servant de pied-à-terre aux montagnards du Valais durant leur séjour au vignoble». Le mot semble s'être spécialisé dans une partie du Valais, tandis que dans les Alpes vaudoises, il a pris une signification différente. Dans les montagnes du district d'Aigle, il est plus ou moins synonyme du valaisan *mayen*, «propriété de moyenne montagne, avec pâturage souvent clôturé et chalet qu'on utilise au printemps avant de monter à l'alpage».

Dans les journaux valaisans, on rencontre depuis quelques années des annonces où l'on offre un mazot dans les alpages ou mayens valaisans, tout comme on offre des mazots ou des raccards dans les villages. En lisant



Fig. 3: «Granges-écuries» à Hérémente.

attentivement la description des immeubles mis en vente, on s'aperçoit qu'il ne s'agit en tous cas pas d'un mazot, et généralement pas non plus d'un raccard. Ces deux mots semblent devenus, selon le promoteur immobilier, synonyme de vieille bâtisse plus ou moins délabrée, ou au moins «typique» pour attirer les acheteurs nostalgiques du passé.



Fig. 4: Grenier à Lens (Photo E. Schüle).

Le raccard (la grange à blé)

La grange proprement dite (fig. 5) est érigée sur des pilotis, appelés «cham-pignons», coiffés d'une dalle. L'intérieur comprend l'aire à battre, qui traverse le bâtiment de part en part. Des deux côtés de l'aire s'entassent les gerbes. Si le raccard appartient à plusieurs propriétaires, des perches délimitent l'espace attribué à chacun. L'aire dépasse la paroi du bâtiment de 50 à 80 cm. Des galeries fermées par des sortes d'échelles peuvent longer le bâtiment; elles servent au séchage des produits agricoles.

En général, le raccard n'a pas d'escaliers; on y accède par une échelle mobile. Les parois ne sont pas compactes, afin d'assurer une aération suffisante des gerbes. Les planches de l'aire par contre sont crêtées et rainées pour éviter toute perte de grains lors du battage. Le raccard devait se trouver à proximité des champs de blé, car les gerbes étaient transportées à dos d'homme. Un emplacement aéré facilitait de plus le battage et le vannage.

L'abandon de la culture des céréales fait perdre au raccard sa raison d'être. On a tenté de donner une fonction nouvelle à ces bâtisses typiques du paysage valaisan et d'en faire des maisons pour vacanciers. Or les parois peu étanches, l'absence de fenêtres et l'espace vide entre le soubassement et la grange proprement dite rendent ces tentatives aussi discutables que risquées. Faut-il laisser les raccards livrés à leur sort?



Fig. 5: Raccards à St-Luc.